

## Compte-rendu de la CLE

Date : 26 mai 2021 – 15h

Le 26 mai 2021, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 15 heures dans la salle Hippolyte DEROUET aux Sorinières.

### Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
<b>Collège des élus</b>			
Parc naturel régional de Brière	Olivier DEMARTY	Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine	Denis THIBAUD
Nantes métropole	Jean-Claude LEMASSON	Communauté de communes Pontchâteau-Saint Gildas	Philippe JOUNY
Nantes métropole	Jean-Sébastien GUITTON	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
CARENE	Eric PROVOST	Communauté d'agglomération Mauges Communauté	Yannick BENOIST
CARENE	François CHENEAU	Communauté de communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL
Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL	Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire	Jean CHARRIER
Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND	Pôle métropolitain Nantes-St Nazaire	Rémy NICOLEAU
Communauté de communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLE	Syndicat du bassin du Brivet	Jacques COCHY
Communauté de communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU	Syndicat de Loire et Goulaine	Thierry COIGNET
Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Laeticia PELTIER		
<b>Collège des usagers</b>			
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Laurent LELORE	Association France Nature Environnement	Noémie MOREL
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	François D'ANTHENAISE	Association Bretagne Vivante	Christine ERCEAU
Fédération des Maraichers nantais	Antoine THIBERGE	Union régionale de la consommation, du	Michel BELLANGER



		<i>logement et du cadre de vie</i>	
<i>Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire Atlantique</i>	<i>Alais TETEDOIE</i>	<i>Association UFC Que Choisir</i>	<i>Nello DE COL</i>
<i>Association Ligue de Protection des Oiseaux</i>	<i>Jean-Pierre LAFONT</i>	<i>Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire</i>	<i>Christian COUTURIER</i>
<i>Association des industriels Loire Estuaire</i>	<i>Annabelle ORSAT</i>		
<b>Collège des services de l'État</b>			
<i>Représentant du Préfet de Région Pays de la Loire</i>	<i>Jean-Philippe AUBRY</i>	<i>IFREMER</i>	<i>Lucie BIZZOZERO</i>
<i>Représentante du Préfet de Loire Atlantique</i>	<i>Nadine CHAÏB</i>	<i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	<i>Hervé PONTHEUX</i>
<i>Grand Port Maritime de Nantes st-Nazaire</i>	<i>Lucie TRULLA</i>	<i>DDTM de Loire Atlantique</i>	<i>Sandrine SELLIER-richez</i>
<i>Office Français de la Biodiversité</i>	<i>Stéphanie COUPRIE</i>		

## Excusés représentés

<b>Organisme</b>	<b>Prénom/NOM</b>	<b>Organisme</b>	<b>Prénom/NOM</b>
<b>Collège des élus</b>			
<i>Département de Loire Atlantique</i>	<i>Freddy HERVOCHON (Pouvoir à M. GUITTON)</i>	<i>Cap Atlantique</i>	<i>Annabelle GARAND (Pouvoir à M. PROVOST)</i>
<i>Département de Loire Atlantique</i>	<i>Claire TRAMIER (Pouvoir à M. DEMARTY)</i>	<i>ATLANTIC'EAU</i>	<i>Jean-Luc GREGOIRE (Pouvoir à M. NORMAND)</i>
<i>Nantes métropole</i>	<i>Robin SALECROIX (Pouvoir à M. LEMASSON)</i>	<i>Syndicat d'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel</i>	<i>Julie LAERNOES (Pouvoir à M. COCHY)</i>
<i>Communauté de communes du Pays d'Ancenis</i>	<i>Rémy ORHON (Pouvoir à M. BENOIST)</i>	<i>SYLOA</i>	<i>Saïd EL MAMOUNI (Pouvoir à M. COIGNET)</i>
<i>Communauté de communes Erdre et Gesvres</i>	<i>Jean-Yves HENRY (Pouvoir à M. CAUDAL)</i>	<i>Communauté de communes Anjou Bleu Communauté</i>	<i>Jacques ROBERT (Pouvoir à M. Bru)</i>
<b>Collège des usagers</b>			
<i>Syndicat des vignerons indépendants nantais</i>	<i>(Pouvoir à M. D'ANTHENAISE)</i>	<i>Union régionale des industriels de Carrières et Matériaux</i>	<i>(Pouvoir à Mme ORSAT)</i>
<i>Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire</i>	<i>(Pouvoir à M. TETEDOIE)</i>	<i>Union Maritime Nantes Ports</i>	<i>(Pouvoir à M. LELORE)</i>
<b>Collège des services de l'État</b>			



Préfet coordonnateur de bassin	(Pouvoir à Mme CHAIB)	DREAL Pays de la Loire	(Pouvoir à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne)
Représentant du Préfet de Maine et Loire	(Pouvoir à M. AUBRY)	DDT de Maine et Loire	(Pouvoir à Mme SELLIER-RICHEZ)

## Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
<b>Collège des élus</b>			
Conseil régional des Pays de la Loire	Maurice PERRION	Etablissement Public Loire	Laurent GERAULT
Conseil régional de Bretagne	Thierry BURLOT	Communauté de communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Département du Maine et Loire	Gilles PITON	Syndicat du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE
Département du Morbihan	Alain GUIHARD	Syndicat Evre Thau Stt-Denis Robinets Haie d'Allot	Jacques primitif
<b>Collège des usagers</b>			
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes St-Nazaire		Association agréée des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire Atlantique	
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins		Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire	
<b>Collège des services de l'État</b>			
Voies Navigables de France		Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	

### **Assistaient également à la séance :**

Franck BOITARD (CEN Pays de la Loire) ; Caroline ROHART (SYLOA) ; Justine VAILLANT (SYLOA) ; Roxane FOURRIER (SYLOA).

Mme CHAÏB, sous-préfète, ouvre la séance, et excuse M. OTHÉGUY, Secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, qui ne peut finalement pas présider la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire et l'élection de son Président.

Elle remercie l'assemblée pour sa participation, ainsi que la Ville des Sorinières pour son accueil et la mise à disposition de la salle. Elle remercie également M. COUTURIER, Président sortant de la CLE, pour sa présence, sa contribution et son investissement, depuis 2010, aux travaux de la CLE.

Elle remercie par ailleurs les équipes du SYLOA pour la préparation de cette rencontre.

Mme CHAÏB poursuit en présentant la nouvelle composition de la CLE, rappelant la durée de son mandat de 6 ans, sur la base de l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2021 qui s'appuie sur trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux des collectivités territoriales : 37 membres,
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 19 membres,
- Collège de l'Etat et de ses établissements publics : 13 membres.



La réunion d'aujourd'hui a pour objet l'installation de la CLE, dans son nouveau mandat.

Mme CHAIB précise que le quorum est atteint pour pouvoir installer la CLE dans sa nouvelle composition et rappelle qu'il appartient au 1<sup>er</sup> collège de désigner le Président. L'ensemble de la CLE désignera ensuite les Vice-présidents, les membres du Bureau de la CLE et validera les règles de fonctionnement de l'assemblée.

Mme CHAÏB annonce les points à l'ordre du jour :

- 1. Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**
- 2. Présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**
- 3. Élection du Président de la CLE**
- 4. Vote du Règlement intérieur de la CLE**
- 5. Élection des vice-présidents de la CLE**
- 6. Élection des membres du Bureau de la CLE**

### **1. Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

*(Diapositives 3 à 5)*

Mme CHAÏB explique que la CLE, pour pouvoir délibérer valablement lors son installation, doit réunir un quorum des 2/3 de présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, elle demande au SYLOA d'annoncer, sur la base de la feuille d'émargement, le nombre de personnes présentes ou représentées au travers de pouvoirs.

Mme ROHART annonce :

- Pour le Collège des collectivités : 29 membres sont présents et représentés,
- Pour le Collège des usagers : 15 membres sont présents et représentés,
- Pour le Collège de l'Etat : 11 membres sont présents et représentés.

Soit un total de 55 membres de la CLE présents et représentés, pour un quorum requis de 46 membres (sur 69 au total).

Mme CHAÏB donne la parole à M. Christian COUTURIER en tant que président sortant.

M. COUTURIER rappelle qu'il est Président de la CLE du SAGE depuis 2010. Il est ravi d'accueillir Madame la sous-préfète et les nouveaux membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire sur la commune des Sorinières. Il remercie Madame la Maire des Sorinières pour son accueil, donnant la possibilité d'une réunion en présentiel dans le contexte sanitaire actuel, et l'impossibilité d'utiliser la visio-conférence avec le règlement intérieur de l'ancien mandat.

Il indique ne plus être élu depuis le printemps dernier mais avoir poursuivi son mandat de Président, dans l'attente de l'installation de la nouvelle CLE, très attendue par les acteurs.

Il arrête cette mission avec un sentiment partagé car l'objectif de bon état des eaux recherché sur le territoire n'est pas atteint. La majorité des masses d'eau sont en mauvais état ou en état médiocre. Un objectif non atteint car le territoire compte beaucoup d'habitants, accueille de nombreuses entreprises industrielles, comporte des activités agricoles telles que la viticulture, le maraichage, l'élevage. Le littoral amène une attraction forte au niveau du tourisme. Un ensemble de facteurs constituant des pressions sur les milieux aquatiques. Ces milieux sont par ailleurs très divers avec l'estuaire de la Loire, réceptacle de l'ensemble du bassin de la Loire, des zones humides avec de nombreuses zones de marais, des cours d'eau fragiles et des masses d'eau souterraines peu profondes. Il y a donc nécessité de réagir pour améliorer la situation par rapport aux pressions sur les milieux aquatiques, grâce aux outils mis en place.

M. COUTURIER indique avoir contribué en 2015 à la création du SYLOA. La structure porteuse historique du SAGE, le GIP Loire Estuaire, regroupait uniquement les grandes collectivités que sont la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire Atlantique, Nantes métropole, la CARENE, et n'était pas ancré sur l'ensemble du territoire. Le SYLOA, par sa composition regroupant 15 EPCI à fiscalité propre et le Département de Loire Atlantique, a permis de fédérer les acteurs locaux qui ont les moyens d'agir. Depuis 2015, M. COUTURIER a animé la révision du SAGE ; il rappelle que le projet de SAGE révisé a fait l'objet d'un vote en CLE en février 2020.

Depuis, s'est tenue la consultation administrative sur le projet de SAGE révisé et les acteurs sont en attente de l'installation de la nouvelle CLE pour tirer les conclusions de cette consultation. Le projet de SAGE révisé a fait l'objet d'une grande concertation. Il prend en compte le changement climatique et aborde des thématiques spécifiques au territoire, telles que l'estuaire et le littoral, qui n'étaient pas prises en compte dans le SAGE précédent. Dans ce SAGE révisé, on retrouve les thématiques classiques dont l'une monte en puissance, et va donner du travail aux membres de la CLE : La quantité d'eau, appelée aussi gestion quantitative. En effet, comment parler de la qualité de l'eau quand les cours d'eau sont parfois à sec, ou presque, du fait du changement climatique et des prélèvements. Une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE révisé. Le sujet est déjà anticipé avec la préparation avancée par les services du SYLOA pour un démarrage au plus vite, afin d'arriver à une gestion quantitative organisée, en termes de prélèvements et ceci, dans la plus grande concertation possible avec les différents acteurs et usagers. Dès aujourd'hui, le SDAGE, en cours de révision au niveau du bassin Loire Bretagne, propose un zonage du territoire du SAGE qui plafonne les prélèvements à l'étiage. C'est un chantier extrêmement important qui s'ouvre avec l'implication de tous les acteurs.

M. COUTURIER souhaite « bon courage » à la future ou au futur Président de la CLE et à tous, nouveaux et anciens membres de la CLE, pour la prise en charge de l'amélioration de la qualité des masses d'eau du territoire. Il informe qu'il reste au sein de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, comme représentant du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, dans le collège des usagers. Il adresse ses plus grands remerciements à Caroline ROHART et son équipe, une équipe motivée, compétente, réactive et efficace et qui doit, avec le SYLOA, avoir dans le futur, les moyens de ses ambitions car le projet de SAGE est ambitieux autour des nombreuses thématiques à traiter. Il faudra donc une équipe solide et la compléter pour réussir à mener cette mission à son terme.

Mme CHAÏB remercie M. COUTURIER pour son intervention.

## **2. Présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

*(Diapositives 6 à 17)*

Mme CHAÏB propose aux membres de la CLE une présentation du SAGE Estuaire de la Loire et des perspectives 2021 qui feront partie des travaux de la CLE. Elle donne la parole à Mme VAILLANT, animatrice/chargée de mission SAGE Estuaire de la Loire qui présente ces éléments.

A la suite de la présentation, Mme CHAÏB remercie Mme VAILLANT et offre à l'assemblée un temps d'échanges.

En l'absence de remarques et questions, elle invite à procéder à l'élection du Président de la CLE.



#### 4. Election du Président de la CLE

*(Diapositives 18 à 19)*

Mme CHAÏB rappelle les éléments qui conditionnent l'élection du Président de la CLE :

- Le vote se tient à bulletin secret,
- Le/la Président(e) de la CLE appartient au collège des représentants des collectivités territoriales,
- Le/la Président(e) de la CLE est élu par le collège des représentants des collectivités territoriales,
- Seuls les élus désignés dans l'arrêté préfectoral peuvent voter/donner pouvoir pour participer à l'élection de la Présidence de la CLE,
- Un membre de la CLE ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Mme CHAÏB précise que Mme SELLIER-RICHEZ assurera les fonctions de secrétaire de séance pour contrôler la régularité du vote. Avant de procéder aux élections, elle invite les candidats à la Présidence à faire état de leur candidature et à se présenter.

M. CAUDAL présente sa candidature à la Présidence de la CLE.

Il précise être Maire de Préfailles, élu en 2014, puis de nouveau en 2020. Il indique avoir fait le choix de rapidement s'engager, au-delà de son mandat de Maire, dans la politique de l'eau. C'est dans ce cadre, que la politique de l'eau lui a été confiée au sein de la Communauté de Pornic Agglo Pays de Retz. Ce mandat 2014-2020 lui a permis de mettre en place un pôle de compétences « Eau » au sein de l'agglomération (eaux usées, eaux pluviales, GEMAPI, gestion du trait de côte, etc.).

La limite du périmètre du SAGE, sur le territoire de Pornic Agglo, se situe à la pointe Saint-Gildas ; l'eau de la Loire rejoint le littoral et présente une qualité pouvant être altérée selon les périodes de l'année. La Loire se dirige en son estuaire, soit vers le Croisic, soit vers la Baie de Bourgneuf. C'est une des raisons pour lesquelles il s'est engagé dans les deux territoires de SAGE qui concernent Pornic Agglo : Marais Breton Baie de Bourgneuf et Estuaire de la Loire, et au sein des deux structures porteuses de SAGE associées. Il précise avoir ainsi participé à la fois à la transformation de l'association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf en syndicat mixte de la baie de Bourgneuf, et en 2015, aux côtés de M. COUTURIER, à la création du SYLOA. Il s'agit d'une évolution importante ; désormais, tout le territoire du SAGE Estuaire de la Loire est représenté au sein de la structure qui le porte.

Il poursuit sur sa participation, dans le cadre du dernier mandat, aux travaux du comité de bassin Loire-Bretagne, et de sa vice-présidence, à ce titre, de la commission « littoral ». Il indique avoir participé à la révision du SDAGE, sujet pour lequel la CLE sera amenée à donner un avis. Il mentionne par ailleurs ses participations au comité maritime de façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) pour l'élaboration du document stratégique de façade, en consultation entre le 20 mai et le 20 août 2021. Il fait part de sa volonté de poursuivre ses engagements afin d'aboutir aux objectifs fixés pour la reconquête du bon état de nos masses d'eau, avec l'ensemble des acteurs de ces deux territoires de SAGE. Ces motivations l'amènent aujourd'hui à candidater à la présidence de la CLE pour ce nouveau mandat.

Mme CHAÏB propose de poursuivre en laissant la parole aux autres candidats éventuels.

M. GUITTON, Maire d'Orvault, Vice-président à Nantes métropole et Président du SYLOA, indique ne pas être candidat à la présidence mais souhaite néanmoins s'exprimer. Il tient dans un premier temps à remercier M. Christian COUTURIER pour son engagement pour le territoire, à la fois en tant que Président de la CLE, mais également en tant que Président du SYLOA. Il informe la CLE



que les réflexions autour de la présidence de la CLE se sont construites en particulier avec M. PROVOST, M. CAUDAL et M. HERVOCHON. Il expose les attentes de certains acteurs à le voir candidat à la présidence. Pour de multiples raisons, il précise ne pas être candidat et propose la mise en place d'un binôme entre le Président de la CLE et le Président de la structure porteuse du SAGE, comme cela peut être fait sur d'autres territoires. Il poursuit en faisant part des travaux communs portés de manière harmonieuse avec M. CAUDAL, Vice-président du SYLOA. Il propose à la CLE sa candidature à un des postes de vice-présidents pour poursuivre le travail engagé et maintenir cette relation étroite, gage d'efficacité, entre le SYLOA et la CLE. En ce sens, il soutient la candidature de M. CAUDAL à la présidence.

Mme CHAÏB remercie M. GUITTON et propose à la CLE de procéder au vote. Le 1<sup>er</sup> collège est invité à s'exprimer sur la candidature de M. CAUDAL.

Mme ROHART explique que pour des questions sanitaires, le vote sera réalisé à l'aide des bulletins distribués à l'entrée. Chaque membre dispose d'un bulletin, et les personnes ayant un pouvoir disposent de deux bulletins. Elle propose aux membres du collège des collectivités de s'engager rang par rang vers l'urne afin de respecter les règles de distanciation.

*A la suite du vote, les bulletins sont comptabilisés par Mme FOURRIER, en présence de Mme ROHART et sous le contrôle de Mme SELLIER-RICHEZ, secrétaire de séance.*

**Mme CHAÏB annonce le résultat : M. Claude CAUDAL est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, au scrutin secret, à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, avec 25 voix sur 29 exprimées (4 bulletins blancs).**

Elle félicite M. Caudal pour son élection et l'invite à la tribune pour prendre la présidence de la réunion de CLE.

M. CAUDAL s'adresse à Mme la sous-préfète, ses collègues du 1<sup>er</sup> collège, et à l'ensemble des membres de la CLE. Il tient à remercier les élus du territoire pour la confiance qui lui est accordée. Il souhaite remercier M. COUTURIER pour son travail accompli. Membre de la CLE depuis 2014, M. CAUDAL a observé la volonté de M. COUTURIER de concilier et d'harmoniser les points de vue et expressions divers des membres de la CLE ; dans une instance telle que celle-ci, se retrouvent les acteurs sollicitant des ambitions et attentes plus ou moins fortes. M. COUTURIER a su, tout au long de son mandat, concilier les avis de chacun, avec beaucoup de doigté. Il tient par ailleurs à souligner la création du SYLOA, un progrès démocratique avec la représentation de tout le périmètre du SAGE, au sein de la structure porteuse du SAGE. Dans la continuité, la proposition de composition de la CLE permettra une meilleure représentation du territoire. Il remercie M. COUTURIER pour son action, en faisant part de sa présence à la CLE, au sein du 2<sup>ème</sup> collège, assurant ainsi une continuité et permettant de garder la mémoire des travaux menés.

M. CAUDAL poursuit en exprimant son état d'esprit en tant que président de la CLE. La CLE a pour rôle d'assurer la gestion de l'eau, avec l'ensemble des acteurs concernés. Il rappelle que l'eau est un bien commun universel, autour duquel s'articule 5 enjeux.

Le 1<sup>er</sup> enjeu, la santé publique, en relation avec la qualité d'eau, et en particulier de l'eau potable. Il est essentiel de produire une eau potable de qualité, et de recevoir, sur le littoral, une eau de qualité à la fois pour les eaux de baignade, mais également pour les conchyliculteurs.

Le 2<sup>ème</sup> enjeu, la sécurité publique, pour protéger les biens et les personnes contre les submersions marines, les inondations fluviales, dans un contexte de changement du régime des pluies nécessitant de revoir les stratégies de gestion des eaux pluviales.

Le 3<sup>ème</sup> enjeu, l'accès à l'eau, qui semble naturel, mais qui dans les années à venir, compte tenu du développement démographique du département (en particulier de la métropole et du littoral) et



de l'évolution du changement climatique, pourrait devenir incertain. Des conflits entre les usagers du territoire pourraient être recensés ; certains apparaissent d'ores et déjà. C'est une des raisons pour lesquelles les bassins versants mettent en œuvre des études relatives à la gestion quantitative de leur territoire, dans un contexte de changement climatique. L'objectif est de disposer de résultats dès 2023, pour aboutir à une gestion plus collective de l'eau, et à sa répartition pour résoudre les conflits d'usages identifiés.

Le 4<sup>ème</sup> enjeu, environnemental, la qualité et la quantité d'eau étant interdépendantes, et étroitement associées aux milieux aquatiques en bon état. Il rappelle la problématique d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau sur le territoire. Les zones humides en tête de bassin versant présentent de nombreuses fonctionnalités et des intérêts certains, en particulier une valeur économique pouvant éviter l'aménagement d'investissements structurants à l'aval d'un territoire. Il complète en soulignant qu'une bonne qualité des milieux aquatiques préserve également la biodiversité.

**Le 5<sup>ème</sup> et dernier enjeu, économique**, l'ensemble des activités humaines ayant besoin d'eau. Il met en avant la nécessité que chacun, dans son domaine de compétences et d'actions, évolue dans ses pratiques, que ce soit un administré désherbant son jardin, ou les organismes professionnels. Là, également, des objectifs sont attendus, nécessitant d'engager les moyens pour accompagner les évolutions.

Il termine en rappelant que ces 5 enjeux s'articulent dans un contexte de changement climatique et prend pour exemple, les règlements d'eau, établi à un moment donné selon un régime de pluies. Les évolutions climatiques rendent aujourd'hui ce régime des pluies différent ; les règlements d'eau devront donc prendre en compte ces évolutions, malgré la complexité associée.

Pour répondre à ces enjeux, la CLE et l'ensemble des acteurs du territoire, dans la continuité des démarches engagées par M. COUTURIER, doivent réunir les sujets épars, dépassant les intérêts particuliers, professionnels, pour avoir une vision complémentaire, et mettre en place une solidarité autour de la gestion de l'eau. Il souligne la solidarité amont aval à consolider, et prend pour exemple la nécessité pour les conchyliculteurs de recevoir une eau douce en quantité, et de bonne qualité. L'ensemble des acteurs du territoire doit ainsi apprendre à se connaître, à mieux identifier leurs besoins réciproques ; il se réjouit d'une rencontre à venir dans le Pays de Retz, entre la maison de l'agriculture et le comité régional de conchyliculture. Cela nécessitera un dépassement de chacun pour identifier les points communs à tous afin d'avancer conjointement sur ce territoire, et améliorer la connaissance, essentielle à toute modification d'activités et de pratiques. Il est par exemple important d'identifier les sources des pollutions rejoignant l'aval, en particulier le littoral.

En tant qu'élus d'EPCI à fiscalité propre, il est nécessaire d'impulser les moyens financiers adéquats, en termes d'autofinancement, complémentaires aux accompagnements de l'Agence de l'eau, du Département et de la Région Pays-de-la-Loire. L'eau doit être intégrée aux politiques publiques, comme le sont les politiques économiques, culturelles, de circulation, etc. et doit avoir toute sa place dans les budgets communaux et intercommunaux.

Il poursuit en faisant part de ses propositions pour les deux vice-présidences de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire. Le SAGE révisé met l'accent sur le territoire, l'évolution de la métropole, et la prise en compte de l'estuaire et du littoral. Il propose à la CLE de constituer une équipe représentant ces trois entités :

- M. Jean-Sébastien GUITTON, Président du SYLOA, la structure porteuse du SAGE, candidat à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence, en tant que représentant de la métropole, et son territoire rétro-littoral,



- M. Eric PROVOST, Vice-président de la CARENE, candidat à la 2<sup>nd</sup>e vice-présidence, en tant que représentant de l'estuaire,
- Lui-même, Président de la CLE, représentant le littoral et assurant la prise en compte du Document Stratégique de Façade (DSF).

Cette équipe qui se constitue a pour volonté d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, à savoir faire évoluer les masses d'eau vers le bon état, qu'elles soient fluviales, estuarienne ou côtières. Après avoir fait part de sa vision de la présidence de la CLE et des enjeux associés à la politique de l'eau, il remercie la CLE pour son attention.

## 5. Vote du règlement intérieur de la CLE

*(Diapositives 20 à 31)*

M. CAUDAL propose à la CLE de poursuivre l'ordre du jour en procédant à l'examen des règles de fonctionnement de la CLE. Il donne la parole à Mme ROHART, Directrice du SYLOA et animatrice du SAGE Estuaire de la Loire, qui présente ces éléments.

A la suite de la présentation, M. CAUDAL remercie Mme ROHART et offre à l'assemblée un temps d'interventions.

M. THIBERGE, représentant de la Fédération des maraîchers nantais, fait part de leur demande tardive d'intégration au bureau de la CLE du SAGE, en réponse au nombre de dossiers d'autorisation environnementale relatifs aux projets de maraîchage. En écho aux propos de M. CAUDAL, M. THIBERGE souligne l'enjeu de gestion quantitative comme un dossier primordial pour la période à venir. Aussi, il souhaite savoir si la composition du bureau de la CLE présentée est définitive ou s'il est possible d'y intégrer un siège pour la Fédération des maraîchers nantais.

M. CAUDAL indique que la proposition de composition de la CLE résulte de la réflexion générale autour du renouvellement de la CLE pour une diminution du nombre de membres, sur la base des participations aux réunions du précédent mandat. Pour le bureau de la CLE, il est proposé une représentation des neuf sous-bassins versants de référence du SAGE, dans la continuité de la création du SYLOA, pour le collège des collectivités. Le bureau de la CLE voit ainsi son nombre de membres évoluer entre les deux mandats, de 16 à 21. Au sein du collège des usagers, il est proposé d'intégrer le monde de la mer, jusqu'alors absent, et pour une prise en compte du littoral, en écho au SAGE révisé. Pour poursuivre les travaux en bureau de la CLE de manière pragmatique, tout en maintenant le respect des équilibres, il convient d'être attentif sur le nombre total de membres. La proposition présentée prévoit ainsi une représentation du monde agricole au sens large (viticulteurs, maraîchers, etc.), par la Chambre régionale d'agriculture des Pays-de-la-Loire, tout comme l'Association des industriels Loire estuaire (AILE) représente les industriels. Pour autant, M. CAUDAL entend les propos de M. THIBERGE sur les dossiers de maraîchage, et liés à l'enjeu quantitatif. Il propose, comme évolution sur le fonctionnement des bureaux de la CLE, une audition des porteurs de projets concernés. Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient identifiés comme stratégiques pour le territoire, et sous réserve des procédures administratives et délais accordés par l'Etat pour émettre un avis, ces projets nécessiteraient une décision de la CLE.

Il poursuit en proposant à la CLE de procéder au vote du projet de règlement, en intégrant ces modifications de fonctionnement de la CLE, pour que le bureau puisse débiter ses travaux. Il propose à l'assemblée un temps d'observation de ce fonctionnement, avec la possibilité, le cas échéant, d'apporter une révision à ces règles si elles s'avéraient insatisfaisantes.



Il propose à la CLE un vote à main levée. A l'unanimité, avec cinquante-cinq voix pour, la CLE est favorable aux modalités de vote proposées par le Président.

***A l'unanimité, avec cinquante-cinq voix pour, la CLE adopte ses nouvelles règles de fonctionnement.***

## 6. Élection des Vice-présidents de la CLE

(Diapositive 32)

M. CAUDAL propose de poursuivre l'ordre du jour de la réunion en procédant aux élections des deux Vice-présidents de la CLE. Comme annoncé précédemment, il propose la candidature de M. GUITTON, en tant que 1<sup>er</sup> Vice-président, et de M. PROVOST, en tant que 2<sup>nd</sup> Vice-président. Un temps de parole leur est accordé.

M. PROVOST, Vice-président de la CARENE, se présente et indique qu'il est membre sortant du bureau de la CLE. Il fait part des échanges tenus avec M. CAUDAL et M. GUITTON pour l'organisation du prochain mandat. Leur volonté est de partager leurs expériences passées, et de travailler de manière efficace. Il présente sa candidature pour apporter son soutien au fonctionnement de la CLE, et en particulier inciter les élus du territoire à participer aux instances que sont la CLE et le bureau de la CLE. Il fait part de l'importance des sujets débattus, en particulier des avis à formuler sur les dossiers d'aménagements et d'activités du territoire qui attendent une position officielle. Par sa candidature, l'équipe proposée apporte une représentation de l'ensemble du territoire, au niveau géographique et au niveau thématique : la métropole, l'estuaire et le littoral. Dans le cadre des travaux portés par le SAGE, et en tant que membre du GIP Loire Estuaire, il poursuit ses engagements pour la mise en place d'une gouvernance à l'échelle de l'estuaire, intégrant toutes les thématiques qui le concernent, et en particulier l'eau. Le SYLOA et la CLE sont directement concernés par ce sujet, auquel devront se joindre d'autres collectivités du territoire et l'Etat. Il rappelle que le sujet a largement été débattu, entre les acteurs, dans le cadre de la concertation relative à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire. Il s'agit d'un sujet important du SAGE révisé. M. PROVOST prend l'engagement de mobiliser la CLE et les acteurs du territoire pour que la gouvernance estuarienne aboutisse dans ce nouveau mandat et s'ouvre vers une réalité, sous quelque forme que ce soit.

M. GUITTON explique l'équilibre recherché par la proposition d'équipe du Président de la CLE, complétée, au sein du bureau de la CLE, par une représentativité des neuf sous-bassins versants de référence du territoire et des thématiques qui le concerne. Cette proposition permet par ailleurs d'assurer un fonctionnement efficace entre la CLE et la structure porteuse du SAGE, par leur Président respectif. Il prend l'engagement de travailler étroitement avec les acteurs du territoire autour de la politique de l'eau.

M. CAUDAL reprend la parole et propose un vote à main levée, rassemblant l'élection des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> vice-présidents. A l'unanimité, avec cinquante-cinq voix pour, la CLE est favorable aux modalités de vote proposées par le Président.

***A l'unanimité, M. Jean-Sébastien GUITTON et M. Eric PROVOST sont élus respectivement premier Vice-président et second Vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour.***

***Nombre de suffrages obtenus, cinquante-cinq voix en faveur de M. Jean-Sébastien GUITTON et 55 voix en faveur de M. Eric PROVOST.***



M. CAUDAL invite les Vice-présidents à le rejoindre en tribune.

## 7. Élection des membres du bureau de la CLE

(Diapositives 33 à 35)

M. CAUDAL propose de poursuivre l'ordre du jour pour procéder à l'élection des membres du bureau de la CLE. Il donne la parole à Mme ROHART qui présente la proposition de composition.

M. CAUDAL rappelle, pour le 1<sup>er</sup> collège, la volonté d'une représentation des neuf sous-bassins versants de référence du territoire, par les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de bassin versant.

La composition du 1<sup>er</sup> collège évoluera dans les mois à venir, avec les projets de fusion de syndicats engagés en Sud Loire et les résultats des élections départementales et régionales.

La composition du 1<sup>er</sup> collège est proposée comme suit :

- 1 siège pour la Région des Pays de la Loire : Maurice PERRION
- 1 siège pour le Département de Loire Atlantique : Freddy HERVOCHON
- 9 sièges pour les élus des 9 sous-bassins de référence du SAGE :
  - o Littoral nord – Cap Atlantique : Mme Annabelle GARAND
  - o Brivet – CARENE : M. Eric PROVOST
  - o Sillon Marais nord Loire – Communauté de Communes Estuaire et Sillon : M. Daniel GUILLE
  - o Erdre – Communauté de Communes Erdre et Gesvres : M. Jean-Yves HENRY
  - o Hâvre-Grée – COMPA : M. Rémy ORHON
  - o Goulaine Divatte Robinets – Syndicat mixte de Loire et Goulaine : M. Thierry COIGNET
  - o Acheneau - Tenu – SAH Sud Loire : M. Jean CHARRIER
  - o Littoral sud – Pornic agglomération Pays de Retz : M. Claude CAUDAL
  - o Estuaire – Nantes métropole : M. Jean-Sébastien GUITTON

***A l'unanimité, avec vingt-neuf voix pour, le 1<sup>er</sup> collège adopte la composition proposée.***

M. CAUDAL poursuit en faisant part de la composition du 2<sup>ème</sup> collège. Il informe la CLE avoir reçu la candidature du Comité régional de conchyliculture pour le siège réservé aux activités économiques littorales, en accord avec le COREPEM.

Mme ROHART complète en mentionnant la représentation proposée par les associations environnementales : un premier siège pour Bretagne Vivante et un second pour la Ligue de Protection des Oiseaux.

M. de COL annonce la représentation des associations de consommateurs par UFC Que Choisir.

En l'absence d'autres interventions, il est procédé au vote de la proposition suivante :

- 1 siège pour AILE
- 1 siège pour la Chambre d'agriculture des Pays de Loire
- 1 siège pour le Comité régional de conchyliculture
- 2 sièges pour Bretagne Vivante et la Ligue pour la Protection des Oiseaux
- 1 siège pour UFC Que Choisir

***A l'unanimité, avec quinze voix pour, le 2<sup>ème</sup> collège adopte la composition proposée.***

M. CAUDAL rappelle que la composition du 3<sup>ème</sup> collège est fixée par le Préfet et non soumise au vote :



- 1 siège pour la DREAL Pays de la Loire
- 1 siège pour la DDTM de Loire Atlantique
- 1 siège pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 1 siège pour le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

## 8. Questions diverses

### Référent mer et littoral

M. CAUDAL souhaite connaître les services de l'Etat référents pour le monde maritime.

Mme SELLIER-RICHEZ précise que la DDTM a constitué une direction interministérielle représentant à la fois l'agriculture, l'eau, la mer mais également le littoral. Elle précise être la directrice adjointe de la DDTM en charge de la mer et du littoral, et donc la référente sur ces deux sujets et sur l'estuaire.

### Calendrier

M. CAUDAL annonce le prochain bureau de la CLE organisé le 28 juin 2021. La convocation parviendra prochainement. En concertation avec l'équipe d'animation du SAGE, il est également proposé de consacrer une journée, le 1<sup>er</sup> juillet, à la présentation du SAGE révisé, des avis sur les projets de SDAGE et de PGRI, et à la présentation de l'étude HMUC. Les avis reçus dans le cadre de la consultation administrative seront ainsi présentés à la CLE pour poursuivre et finaliser la révision du SAGE.

M. D'ANTHENAISE, représentant de la Chambre régionale d'agriculture, souhaite connaître la procédure d'examen des avis émis dans le cadre de la consultation. La Chambre d'agriculture a formulé des remarques et propositions de modifications. Il interroge sur la mise en place d'une commission dédiée.

Mme ROHART indique que la journée du 1<sup>er</sup> juillet sera consacrée à la présentation du SAGE révisé et des avis reçus dans le cadre de la consultation. Concernant les sujets nécessitant la reprise d'une concertation, voire d'envisager une évolution des documents, il est prévu de proposer à la CLE la mobilisation de commissions de concertation à partir de septembre 2021 pour apporter des réponses à la consultation administrative, et engager la consultation dématérialisée du public. La structure porteuse du SAGE a mandaté un bureau d'études pour traiter l'ensemble des avis reçus et constituer un rapport de présentation. Elle confirme la nécessité de se réunir sur une journée compte tenu des sujets à débattre en CLE. L'installation tardive de la CLE n'a pas permis d'avancer dans la finalisation de la révision du SAGE, dont l'objectif reste fixé pour 2022.

M. CAUDAL remercie les membres de la CLE pour leur participation et leur engagement futur pour le territoire, puis clôt la séance.

